

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/ordonnance/2020/03/19/2020040736/justel>

---

Dossier numéro : 2020-03-19/08

## Titre

19 MARS 2020. - Ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie en vue de la transposition de la directive (UE) 2018/410

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 26-03-2020 page : 18358

Entrée en vigueur : 05-04-2020

---

## Table des matières

[TITRE Ier.](#) - Dispositions générales

Art. 1-2

[TITRE II.](#) - Modifications à l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie

Art. 3-15

[TITRE III.](#) - Dispositions modificative et finale

Art. 16

---

## Texte

[TITRE Ier.](#) - Dispositions générales

Article [1er](#). La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

[Art. 2.](#) La présente ordonnance transpose intégralement la directive (UE) 2018/410 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2018 modifiant la directive 2003/87/CE afin de renforcer le rapport coût-efficacité des réductions d'émissions et de favoriser les investissements à faible intensité de carbone, et la décision (UE) 2015/1814.

[TITRE II.](#) - Modifications à l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie

[Art. 3.](#) A l'article 1.1.2 de l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie, il est ajouté un point 9° rédigé comme suit :  
" 9° de manière partielle, la Directive 2016/2284/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la Directive 2001/81/CE. ".

[Art. 4.](#) Le II, 2), de l'annexe 1.1 de la même ordonnance est complété par le c), rédigé comme suit :  
" c) En matière d'émissions de polluants atmosphériques :  
i) les politiques et mesures visant à limiter les émissions de polluants atmosphériques. ".